

*Les crédits*

de la nature extra-territoriale du projet de loi du représentant Synar?

• (1520)

**Mme Sheila Copps (Hamilton-Est):** Dois-je conclure que le premier secrétaire agissait conformément aux instructions du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark)? Je ne comprends toujours pas. Si l'ambassade canadienne à Washington communique avec le cabinet d'un membre du Congrès américain au sujet d'une question environnementale sans obtenir au préalable l'approbation ou les instructions du ministre de l'Environnement, je maintiens ce que j'ai dit, à savoir que le ministre de l'Environnement (M. Bouchard) ne s'acquitte pas de sa tâche. N'oublions pas que c'est lui qui, à son entrée en fonction il y a cinq mois, a déclaré que chaque initiative, projet ou mesure du gouvernement serait d'abord approuvé par lui. Et voilà que le secrétaire parlementaire nous apprend qu'on aurait communiqué avec le bureau d'un membre du Congrès américain au sujet d'un projet de loi sur la gestion des déchets sans que le ministre de l'Environnement ait été mis dans le coup. En ce cas, qui alors élabore la politique environnementale du Canada?

**M. Clark (Brandon—Souris):** Monsieur le Président, il semble qu'on intervertisse l'ordre des questions et des réponses, car j'ai bien posé une question à la députée. Je lui ai demandé précisément si elle et le parti qu'elle représente ne partagent pas les réserves émises au sujet de la nature extra-territoriale du projet de loi du membre du Congrès Synar; c'est la seule réserve qu'a formulée ce membre du personnel de l'ambassade. En passant, les fonctionnaires d'ambassade en poste à Washington sont chargés de recueillir des renseignements afin de pouvoir tenir au courant les ministres qui sont ici, à Ottawa.

**Mme Copps:** Monsieur le Président, le secrétaire parlementaire était ici avant une heure, lorsque j'ai exposé clairement la position du parti libéral.

**Des voix:** Oh, oh!

**Mme Copps:** Je suis certaine que cela n'intéresse pas le député de Winnipeg de savoir que 140 000 tonnes métriques de déchets toxiques arrivent chaque année au Canada en provenance des États-Unis. Une foule de Canadiens s'y intéressent, eux. C'est précisément la raison pour laquelle j'ai soulevé la question de la position du gouvernement canadien, qui essaie actuellement à Was-

hington de faire obstacle à une mesure législative qui restreindrait l'exportation de déchets toxiques des États-Unis. Comme le Canada reçoit actuellement environ 80 p. 100 des déchets toxiques exportés des États-Unis, je crois que nous sommes en train de devenir rapidement le dépotoir des déchets toxiques et des ordures des Américains. Nous devrions entreprendre de mettre en place des mécanismes pour empêcher cela. Je commencerais par conclure un accord bilatéral qui s'inspire à tout le moins de la convention signée en Suisse concernant l'entente internationale sur les déchets toxiques, que les États-Unis n'ont pas encore ratifiée.

En deuxième lieu, il y a un membre du Congrès à Washington qui essaie de faire quelque chose sur la scène internationale pour interdire aux sociétés américaines de chercher à déverser leurs déchets toxiques dans les pays du tiers monde et au Canada et l'ambassade canadienne et le gouvernement du Canada l'en empêchent.

Si j'ai abordé le sujet au cours de la période de questions et si j'y suis revenu par la suite, c'était pour faire comprendre au ministre de l'Environnement et au gouvernement qu'il devrait à tout le moins collaborer avec M. Synar pour mettre au point une approche bilatérale visant à appliquer des deux côtés de la frontière des lois absolument sans faille pour éviter que les compagnies américaines ne se dérobent, comme elles le font, à leurs responsabilités légales en exportant chez-nous leurs déchets toxiques, et d'autre part pour empêcher les Canadiens qui produisent des déchets toxiques de se dérober à leurs responsabilités. La seule façon dont nous pourrions régler une fois pour toutes l'énorme problème de l'élimination légale et illégale des déchets toxiques est d'adopter une loi absolument sans faille qui oblige les entreprises créatrices de déchets toxiques à assumer la pleine responsabilité de leur élimination dernière. Voilà ce que vise le projet de loi Synar. Voilà pourquoi j'ai constaté avec consternation que l'ambassade du Canada, par l'entremise de son premier secrétaire, avait communiqué avec le bureau de ce membre du Congrès américain pour lui faire savoir que le Canada s'opposait à son projet de loi.

[Français]

**M. le vice-président:** Nous allons poursuivre le débat avec l'honorable ministre de l'Environnement (M. Bouchard).